



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 17 décembre 2007

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 18/12/2007

D - 20070682

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 17 décembre Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, Mme Anne WALRYCK, M. Stéphan DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, M. Jacques VALADE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO,

Excusés :

Mme Michelle DARCHE, M. Jacques COLOMBIER,

***Service de désinfection, désinsectisations, démoustications,
dératisations. Aménagement des tarifs 2008. Autorisation***

M. Alexis BANAYAN, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En sa séance du 27 novembre 2006, le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux fixait, par délibération, les tarifs relatifs aux désinfections, désinsectisations, démoustications et dératisations effectuées par le Service Communal d'Hygiène et de Santé à la demande des administrations, des communes ou des particuliers, pour l'année 2007.

Les prix d'achat des produits utilisés pour l'ensemble de ces interventions et prestations de service, à caractère social, ont subi des augmentations. De ce fait, il est souhaitable de réactualiser certains tarifs pour prendre mieux en compte le coût des interventions. Les augmentations proposées se situent en moyenne entre 2 et 3 % par rapport à l'année précédente.

Désinfection des locaux & Désinsectisation

DESIGNATIONS	PRIX HT	PRIX TTC
Mètre linéaire pour un métrage supérieur à 30 m ⁽¹⁾	0.47	0.56
m ² pour une surface supérieure à 40 m ² ⁽¹⁾	0.36	0.43
m ³ pour un volume supérieur à 70 m ³ (pour un volume inférieur voir forfait)	0.22	0.26
Forfait pour une opération de désinsectisation contre les blattes germaniques pour un appartement à caractère social, type H.L.M. (dans le cadre des interventions systématiques au niveau de tous les appartements d'un ensemble immobilier, quelque soit le nombre de logements effectués)	4.75	5.68
Traitement contre les puces (volume compris) m ²	0.65	0.78
Forfait minimum pour toutes opérations de lutte contre les nuisibles de l'habitat (hors logement à caractère social)	13.38	16.00
Forfait minimum pour tous commerces de bouche et débits de boissons	41.81	50.00
Forfait minimum pour toutes opérations de lutte contre les insectes non identifiés ou ne représentant qu'une gêne visuelle	41.81	50.00

(1) pour tous métrages, surfaces et volumes inférieurs : forfait minimum

Dératisation

dératisation	PRIX HT	PRIX TTC
Tranche forfaitaire minimale pour toutes opérations n'excédant pas 30 mn et pour laquelle, la quantité de produit laissé sur place n'excède pas 1kg de raticide ou 300g de souricide ou 1 dizaine de blocs hydrofuges (au-delà nouvelle tranche)	13.38	16.00
Forfait minimum pour tous commerces de bouche et débits de boissons	41.81	50.00

Les recettes provenant des interventions de désinfection des locaux, désinsectisation et dératisation seront inscrites au budget, en recettes : Rubrique 12 - Compte 7064.

dératisation (ventes)	PRIX HT	PRIX TTC
Kg de raticide simple, administrations ou particuliers	2.65	2.80
Kg de souricide, administrations ou particuliers	10.05	10.60
Kg de produit polyvalent contre tous rats et souris, administrations ou particuliers	3.22	3.40
Kg de rodenticide bloc hydrofuge	4.60	5.50
poste d'appâtage simple contre les rats	5.35	6.40
poste d'appâtage sécurité contre les rats	14.21	17.00
poste d'appâtage sécurité contre les souris	3.68	4.40
poste d'appâtage plastic souple contre les rats	1.17	1.40

Ces produits sont également à la disposition des entreprises et administrations ainsi que des communes de la Gironde pour leurs campagnes de dératisation et ce, aux mêmes prix.

Les recettes seront inscrites au budget : Rubrique 12 - Compte 7078.

La distribution de produits contre les rongeurs dans la Mairie et les Mairies de quartiers aux particuliers (2 à 4 sachets), est gratuite.

Frais de déplacement pour toutes interventions

frais de déplacement	PRIX HT	PRIX TTC
Km pour tous les trajets hors Bordeaux	0.71	0.85

Les frais seront inscrits au budget en recettes : Rubrique 12 - Compte 7064



Cas particuliers pour l'ensemble des tarifs

Dans le souci d'assurer le respect des règles générales d'hygiène et de santé publique, les prestations susvisées seront gratuites, lorsque les bénéficiaires seront dans des situations manifestement difficiles sur le plan social ou pécuniaire.



En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter les propositions de tarifs ci-dessus énoncées, pour application au 1er janvier 2008.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 17 décembre 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Alexis BANAYAN